

DOSSIER 425

Quelle place pour la victime ?

Grâces et confusions...

**Nullité de la vérification de l'état
alcoolique précédée d'un dépistage
négatif à l'éthylotest**

**Détention provisoire: la France
condamnée pour violation du délai
raisonnable**

**Constat des conditions de
détention: désignation d'un expert
en référé devant le juge administratif**

**Le mandat d'arrêt européen:
premières précisions de la Cour
de cassation**

443

Comité de rédaction

Alain Blanc, *Magistrat*
François-Louis Coste, *Magistrat*
Karine Paravisini-Druart, *Commissaire de police*
Martine Herzog-Evans, *Maître de conférences à l'Université de Nantes*
Annie Kensey-Boudadi, *Socio-Démographe*
Direction de l'Administration pénitentiaire
Yann Le Bras, *Avocat*

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris CEDEX 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax: 01 40 64 54 66
E-mail: ajpenal@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Charles Vallée

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nathalie de Baudry d'Asson

RÉDACTION

Directeur éditorial
Philippe Weiss

Rédactrice en chef

Marie-Eve Charbonnier

Rédaction

Emmanuelle Allain
Juliette Coste
Samantha Enderlin

Carole Girault, *Maître de conférences à Evry*
Jocelyne Leblois-Happe, *Maître de conférences à Strasbourg*
Pascal Remillieux

Secrétaire de rédaction

Marie-Anne Sebbar

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable marketing: Corinne Ménager
Relations clients: Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)

BP 150, 94 208 Ivry-sur-Seine CEDEX

Tél.: 0820 800 017

Fax: 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)

France: 135 € TTC

Étranger: 151 € TTC

Prix au numéro: 15 € TTC

ISSN 1762 - 8407

N° CPPAP 1105 T 83884

Imprimerie Chirat 42 540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35 rue Froidevaux - Paris 14e

RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098

Code APE: 221 A - TVA: FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle, de tout élément
publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 419

ACTUALITÉS 422

DOSSIER 425

Quelle place pour la victime ?

- Les droits des victimes: état des lieux
par Robert Cario 425
- Présence de la victime dans le procès et sens de la peine
par Denis Salas 430
- La question des victimes vue par un président d'assises
par Alain Blanc 432
- Qui a peur des victimes ?
par Robert Cario 434
- L'intervention psychologique auprès des victimes: questions éthiques
par C. Mormont 437
- Le SAVU: Service d'aide aux victimes en urgence
par Jean-Louis Catez 439
- Quelle politique pour les victimes ?
interview de Nicole Guedj 441

PRATIQUES 443

- Le mandat d'arrêt européen: premières précisions de la Cour de cassation
par Samantha Enderlin 443

JURISPRUDENCE 445

Pénal général

PEINES

- Grâces et confusions...
Cass. crim., 29 sept. 2004 445

Infractions

CIRCULATION ROUTIÈRE

- Nullité de la vérification de l'état alcoolique précédée d'un dépistage négatif par éthylotest
TGI Grenoble, 18 juin 2004 445

DIFFAMATION

- La diffamation justifiée par le licenciement
Cass. crim., 12 oct. 2004 446

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- En matière religieuse, s'opposer au maintien dans un fichier est en soi légitime
Cass. crim., 28 sept. 2004 447

INTERDICTION DE SÉJOUR

- Motivation par les juges du fond d'une interdiction de séjour
Cass. crim., 2 sept. 2004 448

VIGNES

VEILLE

Les plantations irrégulières doivent être arrachées, quel qu'en soit le propriétaire

Cass. crim., 22 sept. 2004

448

Procédure pénale

ACTES

VEILLE

Validité d'une notification à avocat par télécopie

Cass. crim., 28 sept. 2004

449

ACTION CIVILE

VEILLE

Remboursement d'un préjudice pour escroquerie : seul le préjudice direct est remboursable

Cass. crim., 22 sept. 2004

449

CONTRAVENTION

VEILLE

Délai d'opposition : il faut avoir connaissance de la condamnation

Cass. crim., 28 sept. 2004

449

COUR D'ASSISES

- En cas d'appel, le prévenu acquitté ne peut être placé sous contrôle judiciaire

Cass. crim., 29 sept. 2004

449

DÉTENTION PROVISOIRE

- Détention provisoire : la France condamnée pour violation du délai raisonnable

CEDH, 5 oct. 2004

450

ÉTRANGER

VEILLE

Requête en prolongation de rétention : validité de signature

Cass. 2e civ., 7 oct. 2004

451

PREUVE

- Affaire des pailletes : une preuve peut être illégale, mais pas l'ordre d'un préfet

Cass. crim., 13 oct. 2004

451

RÉEXAMEN D'UNE DÉCISION PÉNALE

- Précisions sur la procédure de réexamen d'une décision pénale

Cass. crim., 29 sept. 2004

452

Exécution des peines

PRISONS

- Désignation d'un expert en référé devant le juge administratif pour constater les conditions de détention

TA Nantes, 21 juill. 2004

453

- Désignation d'un expert pour évaluer les conditions de détention : le juge judiciaire n'est pas compétent

TGI Brest, 22 juill. 2004

454

INDEX

encarté entre les pages

436 et 437

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ Pénal » broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 419 et 454.

ACTES

Notification à l'avocat

Télécopie 449

ACTION CIVILE

Indemnisation

Préjudice - Réparation intégrale . 449

CIRCULATION ROUTIÈRE

Conduite en état d'ivresse

Vérification - Ethylo-test négatif . 445

CONTRAVENTION

Opposition

Délai 449

COUR D'ASSISES

Acquittement

Appel - Contrôle judiciaire (non) . 449

DÉTENTION PROVISOIRE

Durée

Délai raisonnable (non) 450

DESTRUCTION DE BIENS

Élément constitutif

Domaine public maritime. 451

DIFFAMATION

Diffamation non publique

Licenciement - Faits justificatifs . 446

ÉTRANGER

Rétention

Prorogation - Délégation 451

FONCTIONNAIRE

Faute personnelle

Ordre illégal - Responsabilité de l'Etat 451

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Fichier

Opposition - Procédure 447

INTERDICTION DE SÉJOUR

Motivation

Compatibilité avec la Convention EDH (oui) . . . 448

MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

Mise en œuvre

Cour de cassation 443 (pratiques)

PEINES

Confusion

Concours réel d'infractions - Conséquences 445

PREUVE

Administration de la preuve

Moyen illégal 451

PRISONS

Conditions de détention

Désignation d'un expert - Référé - Juge administratif 453
Désignation d'un expert - Juge judiciaire (non) 454

RÉEXAMEN D'UNE DÉCISION PÉNALE

Décision de la Cour EDH

Effets - Demande de mise en liberté (rejet) 452

VICTIMES

Droits

Place de la victime 432 (dossier)
Politique publique 441 (dossier)
Procès - Sens de la peine 430 (dossier)
Recensement 425 (dossier)
Instrumentalisation 434 (dossier)

Prise en charge

Intervention psychologique - Ethique 437 (dossier)
Urgence - SAVU 439 (dossier)

VIGNES

Plantations irrégulières

Arrachage 448